

Paris, le 14 avril 2026

Inquiétudes croissantes pour les acteurs du soutien à domicile

La FNADEPA alerte sur deux évolutions récentes qui fragilisent fortement le secteur du soutien à domicile et, au-delà, l'accompagnement des personnes âgées et vulnérables : la flambée du prix des carburants et le décalage de 70 à 80 ans de l'exonération de charges patronales pour l'emploi par un particulier d'une aide à domicile

Une hausse du coût des carburants qui pénalise lourdement les professionnels du domicile

Dans un contexte d'augmentation continue du prix des carburants, les professionnels du domicile – aides à domicile, auxiliaires de vie, infirmiers – voient leurs conditions d'exercice se dégrader. Ces métiers, par nature itinérants, reposent sur des déplacements quotidiens indispensables à la continuité de l'accompagnement des personnes.

Cette hausse des coûts pèse directement sur leur pouvoir d'achat et sur l'équilibre économique des structures. Elle accentue les difficultés de recrutement et de fidélisation déjà importantes dans le secteur et les tensions pour les services.

Face à cette situation, la FNADEPA appelle à la mise en place rapide de mesures de soutien ciblées avec l'instauration d'une indemnité carburant pour les professionnels concernés, afin d'éviter tout renoncement d'intervention.

Un recul de l'âge d'accès aux exonérations aux effets préoccupants

La publication du décret n° 2026-261 du 8 avril 2026 suscite également une vive inquiétude. En repoussant de 70 à 80 ans l'âge à partir duquel un particulier peut bénéficier d'une exonération de cotisations pour l'emploi d'une aide à domicile, ce texte risque d'avoir des conséquences importantes :

- Freiner le recours à une aide à domicile pour des personnes âgées ;
- Accélérer les situations de perte d'autonomie, faute d'un accompagnement précoce ;
- Favoriser le recours au travail dissimulé ;
- Générer, à terme, des coûts plus élevés pour les finances publiques.

La FNADEPA rappelle que les professionnels du domicile jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes âgées et permettent de réaliser un soutien précoce dès les premiers signes de fragilité, constituant un levier de prévention bénéfique pour les personnes concernées et le système de protection sociale.

Un appel à une politique cohérente en faveur du domicile

Dans un contexte de vieillissement de la population, il est indispensable de consolider, et non d'affaiblir, les dispositifs favorisant le soutien à domicile.

La FNADEPA appelle ainsi les pouvoirs publics à :

- Reconsidérer les effets du décret du 8 avril 2026 ;
- Mettre en œuvre une politique cohérente de soutien au domicile, intégrant à la fois les enjeux d'accompagnement, économiques, sociaux et de santé publique.

Contact presse

Annabelle VÊQUES

06 87 14 02 54

a.veques@fnadepa.com
